

<http://snes-aude.fr/spip.php?article231>



Compte rendu du CHSCT-SD de l'Aude du 26 novembre 2020

- CHSCT (Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail) -



Date de mise en ligne : mardi 1er décembre 2020

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Le CHSCT-SD de l'Aude s'est réuni de manière exceptionnelle jeudi 26 novembre en visio-conférence pour faire un point sur la **situation sanitaire**. Une **minute de silence** en mémoire à Samuel Paty a été observée.

Dans sa déclaration préalable, la FSU a évoqué la **colère** des personnels de l'Éducation Nationale devant le manque de respect dont ils continuent de faire l'objet de la part du Ministère. Nous avons également dénoncé le fait que les membres du CHSCT-SD continuent d'être **sevrés d'informations** de la part de l'administration, malgré des demandes répétées.

Concernant la modification de dernière minute de l'organisation de l'hommage à Samuel Paty, la DASEN a assuré que c'était la menace terroriste qui l'avait causée. Cette explication ne peut évidemment satisfaire la FSU, le ministère n'ayant pas découvert ce contexte le vendredi précédant la rentrée...

Point sur les cas positifs et les contacts à risques dans les écoles et les établissements du département.

David Bergeron, conseiller de prévention académique, a présenté les chiffres de la semaine du 14 au 21 novembre en nous expliquant qu'il y avait une **baisse significative** par rapport aux semaines précédentes. (33 élèves positifs, 91 élèves en éviction / 4 personnels EN positifs, 7 personnels EN en éviction / 3 personnels des collectivités territoriales, 7 personnels des collectivités territoriales en éviction)

Il n'est pas question de remettre en cause a priori l'existence de cette baisse, mais nous avons demandé à avoir connaissance des chiffres des semaines précédentes, ce qui est bien la moindre des choses.

Le conseiller de prévention académique a répondu que les chiffres hebdomadaires académiques étaient publiés par le Rectorat et envoyés à la presse. Il est certes devenu habituel que notre institution communique davantage avec les médias qu'avec les personnels, mais cette communication erratique n'est pas faite pour nous rassurer, surtout quand la presse rapporte des écarts importants entre les données des ARS et celles de l'Éducation Nationale.

La DASEN s'est voulue rassurante en expliquant que le Docteur Marion travaillait en lien avec l'ARS pour éviter de tels écarts dans notre département. Elle a aussi précisé que **dans la quasi-totalité des cas, les personnes contacts à risque s'étaient révélées négatives**.

Incidents liés au port du masque obligatoire dans les écoles

De nombreuses écoles du département ont reçu des courriers de **menaces** standardisés, qui ont parfois été également affichés devant les écoles. La DASEN a assuré que les personnels concernés étaient accompagnés par les équipes de circonscriptions s'ils souhaitaient déposer **plainte** et que la **protection fonctionnelle** leur serait accordée dans ce cas.

Parfois, ce sont des parents de l'école qui mettent en cause les personnels simplement parce qu'ils font appliquer l'obligation du port du masque, ce qui est inacceptable.

Concernant l'existence de **certificats médicaux de contre-indication** au port du masque pour certains élèves, la DASEN rappelle qu'il n'est pas possible de remettre en cause un certificat établi par un médecin.

Elle rappelle que les parents ont toujours pour l'année scolaire en cours la possibilité de recourir à l'**instruction à**

domicile.

Remplacements des personnels dans la période de crise sanitaire

La DASEN a expliqué que l'inspection **faisait son possible** pour remplacer les Professeurs des écoles en priorisant certaines situations lorsque c'était nécessaire.

La FSU a réagi à ces propos qui confirment ce que nous disons depuis des mois : **aucune anticipation** n'a été faite pour affronter correctement cette deuxième vague pourtant largement prévisible ! **Non, nous n'étions pas prêts**, en dépit des incantations ministérielles à ce sujet.

Le SNUipp-FSU fait le [compte des jours d'écoles non remplacés](#) dans le département : [transmettez-nous](#) les informations de vos écoles.

L'Académie de Montpellier a reçu une **dotation** pour recruter des professeurs des écoles **contractuels** jusqu'aux vacances de février. La DASEN n'a pas été mesure de nous donner de chiffres et a précisé qu'il n'existait pas de vivier puisqu'il n'y en avait pas jusqu'ici dans l'Aude.

Concernant les **AED**, une dotation supplémentaire doit également permettre de pourvoir au remplacement des absences causées par la crise sanitaire. La FSU a rappelé que les vies scolaires des collèges et des lycées étaient soumises à rude épreuve et que les situations de sous-effectif posaient des problèmes de sécurité et présentaient des risques pour les personnels.

Pour ce qui est des **AESH**, la DASEN a répondu que la **mutualisation** permettait de pallier les absences. Ce propos confirme encore une fois que la mutualisation obéit à une logique comptable qui utilise le nombre d'heure d'accompagnement de chaque élève comme une variable d'ajustement.

Aération des locaux et qualité de l'air intérieur

Les prescriptions du protocole sanitaire sont très légères en matière d'aération compte tenu du **risque aérosol** (Voir à ce sujet les explications du collectif « Du côté de la science » dans les rencontres organisées par le [SNUipp pour les écoles](#) et [par le SNES pour les collèges et les lycées](#)).

Or, dans de nombreux cas, l'état des bâtiments rend cette aération difficile. La FSU a demandé à avoir un retour sur les **diagnostics de Qualité de l'Air Intérieur (QAI)** qui sont obligatoires dans les écoles depuis janvier 2018 et dans les collèges et les lycées depuis janvier 2020. La concentration en CO2 est en effet un indice du confinement d'une pièce, et est donc éclairante par rapport au risque aérosol. Le point sera à l'ordre du jour du CHSCT ordinaire du mois de décembre.

Cours d'EPS à Narbonne

La FSU a rappelé la situation difficile des professeurs d'EPS des établissements de Narbonne et a exprimé le souhait que la levée progressive des restrictions du deuxième confinement puisse entraîner des assouplissements

dans la mise à disposition des installations sportives.

La DASEN a répondu qu'elle ne pouvait pas intervenir dans ce qui était une compétence du maire.

Les membres FSU du CHSCT-SD sont Marie-Clothilde Soubercazes et Isabelle Sarribouette (SNUipp-FSU) et Sandrine Rives-Di Giusto et Patrick Borde (SNES-FSU). N'hésitez pas à nous [contacter](#).